

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tenue au lieu habituel des séances, le mardi septième jour du mois d'avril de l'an deux mille neuf.

SONT PRÉSENTS : Raymond Billette, maire
Yvon Plante
Jonathan Chalifoux
Martin Lévesque
Roger Paquette
Claude Bonnenfant

ABSENCE MOTIVÉE : Michel Rioux

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00. Monsieur Raymond Billette, préside l'assemblée. En l'absence de Madame Gertrude Therrien, Monsieur Marc Béland, rédige le présent procès-verbal.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour :
Il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

2009-04-045

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE
 - 3.1. Séance ordinaire – 3 mars 2009
 - 3.2. Séance extraordinaire – 19 mars 2009
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Administration générale
 - 4.1.1 Présentation et adoption des factures à payer
 - 4.1.2 Dépôt des rapports des dépenses autorisées par délégation de compétence
 - 4.1.3 Organisation du travail
 - 4.1.4 Subvention à La Fabrique
 - 4.2 Centre communautaire administratif
 - 4.2.1 Autorisation de dépenses
 - 4.2.2 Mandat pour plans et devis
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Service de prévention des incendies

- 5.1.1 Dépôt du rapport du Directeur du service des incendies
 - 5.1.2 Autorisation de dépenses
 - 5.1.3 Achat regroupé de véhicules incendie
 - 5.1.4 Nomination au service de prévention des incendies et description de tâches
6. TRANSPORT ROUTIER
- 6.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 6.2 Autorisation de dépenses
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Comité Consultatif en Environnement (CCE) – Rapport du Comité
 - 7.1.1 Autorisation de dépense
 - 7.2 Mise aux normes d’installations individuelles de traitement des eaux usées
 - 7.3 Adhésion au programme PAPA
 - 7.4 Éco-centre MRC Lajemmerais
 - 7.5 Demande nettoyage cours d’eau des Chênes
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport du Directeur du service de l’urbanisme
 - 8.2 Rapport du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
 - 8.2.1 Demande de dérogation mineure, 599, rang du Brûlé
 - 8.2.2 PIIA, lot 97-P, rue du Rivage
 - 8.2.3 Commerces complémentaires au 1104, du Rivage
 - 8.2.4 Inscription formation AQU
 - 8.3 Entente promoteur : autorisation de signature
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Loisirs, rapport du Comité
 - 9.1.1 Autorisation de dépense
 - 9.2 Bibliothèque
 - 9.2.1 Appel de qualification professionnelle
 - 9.3 Culture
 - 9.3.1 Le parcours des Arts
 - 9.4 Tourisme
 - 9.4.1 Comité de relance régional
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 10.1 Activités ados
11. AUTRES DOSSIERS
- 11.1 Services des loisirs de l’Accueil du Rivage – demande d’aide financière
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CORRESPONDANCE
14. PROCHAINE RENCONTRE
15. LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE**

- 2009-04-046** **3.1. Séance ordinaire – 3 mars 2009**
- Il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l’unanimité
- QUE** le procès-verbal de la session ordinaire du 3 mars 2009 soit adopté tel que rédigé.
- Adoptée**
- 2009-04-047** **3.2. Séance extraordinaire – 19 mars 2009**
- Il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l’unanimité
- QUE** le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 mars 2009 soit adopté tel que rédigé.
- Adoptée**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 4.1 Administration générale**
- 4.1.1 Présentation et adoption des factures à payer**
- 2009-04-048** Il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Claude Bonenfant et résolu à l’unanimité
- D’accepter la liste des factures à payer en date du 7 avril 2009
- | | |
|---------------|--------------------|
| Déboursés | 1 386.90\$ |
| Achat du mois | 95 953.70\$ |
| Total | 97 340.60\$ |
- Adoptée**
- 4.1.2 Dépôt des rapports des dépenses autorisées par délégation de compétence**
- Le rapport est déposé au Conseil.
- 2009-04-049** **4.1.3 Organisation du travail**
- ATTENDU QUE** les services à fournir à la population et le suivi administratif sont en augmentation depuis quelques années;
- ATTENDU QU’** il n’y a jamais eu établissement de définitions de tâches précises pour chacun des postes;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Claude Bonenfant et résolu à l’unanimité
- QUE** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate la firme PDRH Inc. pour la réalisation d’un diagnostic organisationnel de la structure administrative de la municipalité pour un montant 5 812\$, plus taxes.
- Adoptée**
- 2009-04-071** **4.1.4 Subvention à La Fabrique**
- ATTENDU QUE** La Fabrique de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue a sollicitée la municipalité concernant la campagne de financement pour les réparations de l’église;
- ATTENDU QUE** le Conseil est sensible à la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à verser à La Fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue une contribution annuelle de 5 000.00\$, et ce pour une durée de cinq ans, afin de participer à cet effort collectif de sauvegarde du patrimoine architectural religieux de notre communauté.

Adoptée

4.2 Centre communautaire

2009-04-050

4.2.1 Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Claude Bonnenfant appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses suivantes :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|-------------------------|-------------------|
| Honoraires architecture | 2 257.50\$ |
| Total | 2 257.50\$ |

Adoptée

2009-04-051

4.2.2 Mandat pour plans et devis

ATTENDU QUE le « module » du Centre communautaire est dans un état de décrépitude avancé et qu'il est dorénavant inutilisable et dangereux;

ATTENDU QUE le Conseil a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du FIMR;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder dans les meilleurs délais à la préparation des plans et devis, dans le but d'aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate M. Hubert Chamberland architecte et urbaniste et dont l'équipe est formée des ingénieurs Gauthier consultants en charpente et Rochon experts-conseils Inc. en mécanique et électricité, pour la préparation des plans et devis de remplacement du « module » par le « Pavillon culture/loisirs » au montant forfaitaire d'honoraires de 29 500\$ plus taxes.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Service de prévention des incendies

5.1.1 Le rapport du Directeur du service des incendies est déposé au Conseil.

2009-04-052

5.1.2 Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses suivantes :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|---------------------------------------|-------------------|
| 7 tests hydrostatiques | 455.00\$ |
| 25 inspections visuelles / bouteilles | 550.00\$ |
| 1 paire de bottes | 100.00\$ |
| 1 habit de combat | 1 500.00\$ |
| Total | 2 605.00\$ |

Adoptée

2009-04-053

5.1.3 Achat regroupé de véhicules incendie

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, et Saint-Jean-Baptiste manifestent l'intention de participer à une démarche regroupée en vue de l'achat de matériel roulant pour la protection des incendies, à savoir deux pompes-citernes;

ATTENDU QUE l'élaboration du cahier des charges commun doit être confiée à une ressource externe spécialisée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu acceptent d'adhérer au regroupement pour la préparation d'un cahier des charges commun pour l'achat regroupé de matériel roulant.

QUE sous l'encadrement du chargé de projet au schéma de couverture de risques incendie de la MRC, M. Jacques Caron, le document soit préparé par une ressource externe à un coût n'excédant pas 10 000\$. Ce coût sera facturé à la MRC La Vallée-du-Richelieu et chaque municipalité étant part au regroupement défrayera sa part des coûts au prorata du temps consacré à sa part de la préparation du document.

Adoptée

2009-04-054

5.1.4 Nomination au service de prévention des incendies et descriptions de tâches

ATTENDU QUE le poste de directeur-adjoint au sein du service de prévention des incendies est vacant;

ATTENDU QU' une candidature fut présentée et recommandée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Claude Bonnenfant appuyé par Monsieur Roger Paquette et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu acceptent la nomination suivante : Monsieur Alain Fredette, au poste de directeur-adjoint.

QUE les descriptions de tâches spécifiques aux postes de directeur-adjoint et de directeur du service de la prévention des incendies sont déposées.

Adoptée

6. TRANSPORT

6.1 Rapport du directeur des travaux publics

Le rapport du directeur des travaux publics est déposé au Conseil.

2009-04-055

6.2 Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses suivantes :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|---------------------------------|-------------------|
| Balais mécanique et accessoires | 2820.00\$ |
| Asphalte froid | 450.00\$ |
| Balayage des rues | 600.00\$ |
| Lame à asphalte diamantée | 450.00\$ |
| Peinture de marquage | 225.00\$ |
| Support pour remorque | 70.00\$ |
| Pneus pour camionnette | 772.07\$ |
| Total | 5 387.07\$ |

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement (CCE)

Le procès-verbal de la réunion du CCE tenue le 23 mars 2009 est déposé au Conseil.

7.1.1 Autorisation de dépenses

2009-04-056

Il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses suivantes :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|----------------------------|-------------------|
| Déchiqueter arbres de Noël | 300.00\$ |
| Atelier compostage | 275.00\$ |
| Arbustes et fleurs | 500.00\$ |
| Arbres pour tirage | 275.00\$ |
| Concours dessin É. G.E.C. | 50.00\$ |
| Total | 1 400.00\$ |

Adoptée

2009-04-057

7.2 Mise aux normes d'installations individuelles de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE les municipalités de Calixa-Lavallée, Verchères et Saint-Antoine-sur-Richelieu ont obtenu l'aide financière du MAMROT pour une étude de mise aux normes des installations individuelles de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer une entente inter municipale établissant les devoirs et obligations de chacune des parties liées à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bonnenfant appuyé par Roger Paquette et résolu unanimement

QUE le maire Raymond Billette et le directeur du service d'urbanisme Marc Béland, sont autorisés à signer tous les documents requis dans le cadre de cette entente au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée

2009-04-058

7.3 Adhésion programme PAPA

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, le MAMROT, a créé le "Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert" (PAPA);

ATTENDU QUE le MAMROT a accordé une aide financière de 20 000 \$ à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) sur son territoire et plus particulièrement pour les secteurs adjacents à la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE pour procéder à la mise en œuvre du programme, la M.R.C. doit préalablement conclure des ententes avec les municipalités concernées, compte tenu des compétences confiées aux municipalités locales en ce qui concerne l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se dit favorable aux démarches proposées par la M.R.C. pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

ATTENDU QUE cette entente, en plus de permettre la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA), accorde à la M.R.C. la partie des compétences de la municipalité locale, telle que définie à l'entente, seulement pour les fins et la durée de la mise en œuvre du programme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Chalifoux appuyé par Yvon Plante et résolu unanimement

QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le maire et, le directeur du service d'urbanisme, à conclure, au nom de la municipalité, une entente avec la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ayant pour objet de permettre à la M.R.C. de procéder aux démarches nécessaires à la mise en place du Programme d'aide à la

prévention des algues bleu-vert (PAPA) et ce, pour la durée du programme se terminant le 31 mars 2010.

Adoptée

2009-04-059

7.4 Éco-centre MRC Lajemmerais

ATTENDU QUE la MRC de Lajemmerais a confiée à la Société d'économie mixte Éco-centre Lajemmerais secteur nord Inc., de mettre en place et d'exploiter un éco-centre régional devant desservir en priorité les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur et Verchères;

ATTENDU QUE cette Société a conclu une entente de dix ans avec Northex Environnement Inc. pour que l'Éco-centre Nord soit aménagé au 699, Montée de la Pomme d'Or à Contrecoeur, et que cet emplacement est à proximité de notre territoire et pourrait facilement desservir la population locale de notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu considère que cette initiative s'inscrit tout à fait dans les objectifs de son propre plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, a manifestée son intérêt à pouvoir devenir partenaire de ce projet;

ATTENDU QUE la MRC Lajemmerais est favorable à ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bonenfant appuyé par Jonathan Chalifoux et résolu unanimement

QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, s'engage à titre de municipalité cliente auprès de la S.E.M. Éco-centre Lajemmerais secteur nord Inc. pour un terme de cinq ans afin de bénéficier de ce service.

QU' elle adhère aux conditions de l'entente, qui prévoient entre autres un coût de 15.53\$ par unité d'occupation pour l'année 2009, lequel sera réparti dans une facturation à recevoir sur une base mensuelle.

QUE le maire et, le directeur des travaux public, sont autorisés à signer les documents relatifs à cette entente.

Adoptée

2009-04-060

7.5 Demande nettoyage cours d'eau des Chênes

ATTENDU QUE la MRC prévoit des travaux de nettoyage et entretien d'une portion du cours d'eau des Chênes, suite à une demande de la municipalité;

ATTENDU QU' à la suite de la réunion des intéressés du bassin versant du cours d'eau, certains intéressés font la demande que les travaux prévus soient aussi étendus aux branches numéros 1, 2 et 3 dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Chalifoux appuyé par Yvon Plante et résolu unanimement

QUE la municipalité demande à la MRC de tenir compte de la demande présentée par les intéressés et qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour que ces travaux soient ajoutés à ceux prévus cette année.

QUE dans la facturation à être faite aux intéressés, la municipalité assumera à même son budget de voirie les coûts reliés au nettoyage des trois ponceaux sous les routes et l'empierrement prévu le long du rang de l'Acadie, soit un montant estimé à 19 300\$. Advenant le remplacement des ponceaux sous les routes, il en sera de même.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport du directeur du service de l'urbanisme

Le rapport du directeur du service de l'urbanisme est déposé au Conseil.

8.2 Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)

Le rapport du Comité est déposé au Conseil.

2009-04-061

8.2.1 Demande de dérogation mineure, 599, rang du Brûlé

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 599, rang du Brûlé a déposé une demande de dérogation mineure aux fins de construire un garage détaché dont la superficie excède de 11.5 mètres carrés la superficie permise, et de 0.7 m la hauteur autorisée;

ATTENDU QUE les procédures légales ont été effectuées à cet effet;

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation favorable à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu acceptent la présente demande de dérogation mineure.

Adoptée

2009-04-062

8.2.2 PIIA, lot 97-P, rue du Rivage

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation favorable au projet soumis dans sa résolution 09-03-009 pour ce projet de nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Roger Paquette et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorisent l'émission du permis pour ce projet.

Adoptée

2009-04-063

8.2.3 Commerces complémentaires, 1104, du Rivage

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation favorable au projet soumis dans sa résolution 09-03-010 pour ce projet comprenant des usages commerciaux complémentaires dans le bâtiment accessoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Claude Bonnenfant et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorisent l'émission du permis pour ce projet.

Adoptée

2009-04-064

8.2.4 Inscription formation AQU

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Lévesque,
APPUYÉ PAR M. Yvon Plante
Et résolu à l'unanimité

QU' une dépense de 152.38\$ plus les frais de déplacement et repas est autorisée pour que M. Michel Rioux puisse assister au colloque de l'AQU le 23 mai prochain.

Adoptée

2009-04-065

8.3 Entente promoteur (autorisation de signature)

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 2006-003 concernant les ententes avec les promoteurs;

ATTENDU QU' une phase d'un tel projet de développement est prévu sur le lot 94-P appartenant à Pareclemco Inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux appuyé par Monsieur Claude Bonnenfant et résolu à l'unanimité :

QUE le maire Raymond Billette et le directeur du service d'urbanisme Marc Béland, sont autorisés à signer tous les documents requis dans le cadre de cette entente au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 Loisirs

2009-04-066

9.1.1 Autorisation de dépense

Il est proposé par Monsieur Martin Lévesque appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses suivantes :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|--------------------------|-----------|
| Papier affiche | 75.00\$ |
| Affiches coroplast | 300.00\$ |
| Pub CJSO | 155.00\$ |
| Café, muffins / artisans | 150.00\$ |
| Nourriture pour comptoir | 400.00\$ |
| | |
| Entraîneur soccer | 585.00\$ |
| | |
| Total | \$ |

Adoptée

9.2 Bibliothèque

2009-04-067

9.2.1 Appel de qualification professionnelle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en voie de conclure la transaction d'achat du presbytère de la Fabrique Saint-Antoine-de-Padoue, où est installée la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit rénover et agrandir ce bâtiment pour y loger la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté des demandes de subvention auprès de Patrimoine Canada, le FIMR et le ministère de la Culture du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité autorise la parution dans les journaux d'un appel de qualification professionnelle afin de sélectionner des équipes qui pourront développer le concept du projet.

Adoptée

9.3 Culture

2009-04-068

9.3.1 Le parcours des Arts

ATTENDU QUE Le Parcours des Arts sollicite une aide financière pour son activité estivale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Claude Bonenfant et résolu à l'unanimité :

QU' montant de 50.00\$ par artiste local participant soit octroyé jusqu'à un maximum de 250.00\$.

Adoptée

9.4 Tourisme

2009-04-069

9.4.1 Comité régional de relance

ATTENDU QUE les citoyens et les entreprises de nos quatre municipalités : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu ont souffert dans les deux dernières années des nombreux travaux d'implantation d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes.

ATTENDU QUE les gens d'affaires des 4 municipalités ont l'intention de s'associer afin de stimuler l'accroissement du tourisme sur l'ensemble de notre territoire.

ATTENDU QUE notre Conseil reconnaît que la mise en commun des ressources dynamiques de nos territoires est une solution souhaitable afin de bonifier les échanges d'informations et l'offre touristique de nos municipalités.

ATTENDU QUE le comité de travail prévoit déposer un projet de promotion de nos municipalités auprès du comité d'analyse du PACTE RURALE afin de défrayer une « chronique touristique » pendant une période de 20-24 semaines (mai-octobre) dans le journal L'ŒIL RÉGIONAL.

ATTENDU QUE le comité a déjà répertorié de nombreuses activités touristiques qui se font dans nos 4 municipalités tout au long de la haute saison touristique.

ATTENDU QU' un investissement de notre municipalité reconnaît le rôle stratégique de l'ŒIL RÉGIONAL pour nos petites communautés en tant qu'outil de diffusion.

ATTENDU QUE notre investissement servira à sensibiliser les gestionnaires de L'ŒIL RÉGIONAL afin que le journal soit enfin disponible en plus grand nombre pour les résidents de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu et idéalement distribué à chaque porte dans ces municipalités tout comme il l'est dans les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu octroie au comité de travail du projet de « chronique touristique » un somme de 2 000\$ afin d'appuyer le projet.

QUE la somme de 2 000 \$ sera versée conditionnellement

- à l'acceptation des 3 autres municipalités pour un investissement équivalent
- à l'acceptation du financement principal par le Pacte Rurale
- au dépôt d'un document de travail qui respecte les critères du Pacte Rural

Adoptée

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

10.1 Activités ados

Sujet reporté à la séance de mai.

11. AUTRES DOSSIERS

2009-04-070

11.1 Service des loisirs de l'Accueil du Rivage-demande d'aide financière

ATTENDU QUE l'Accueil du Rivage organise l'été prochain un méchoui sous chapiteau pour ses résidants âgés et leur famille, et qu'une demande d'aide financière est adressée à la municipalité pour l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvon Plante appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu à l'unanimité :

QU' un montant de 250.00\$ soit octroyé pour l'organisatin de cette activité.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est déroulée de 21 h42 à 22 h15 .

- Éclairage de rue dans les développements résidentiels
- Inspection des bouches incendies deux fois par année
- Frais de creusage de fossés
- Projet achat presbytère, bibliothèque, module et garage municipal
- Caractérisation des installations septiques
- Fréquence des collectes des déchets et récupération
- Accès internet haute vitesse en milieu rural
- Nettoyage cours d'eau des Chênes

13. CORRESPONDANCE

- 11 mars : Hydro-Québec : communications en situation d'urgence
- 11 mars : tourisme montérégie : calendrier culturel
- 12 mars : Tourisme Montérégie, candidatures prix tourisme
- Congrès ADMQ, 6au 8 mai
- 11 mars : Chapdelaine assurances—lettre de conformité
- 13 mars : Recyc-Québec, compensation collecte sélective
- 17 mars : Hydro-Québec; maîtrise et contrôle végétation
- 17 mars : Herbanatur : contrôle herbe à poux
- 17 mars : C.S. Patriotes, questionnaire amélioration des protocoles
- 19 mars : C.S. Patriotes : consultation sur plan triennal
- 20 mars : MRC, résolution d'octroi contrat pour devis matières résiduelles
- 24 mars : AIBR, Vérification des bouches d'incendie au printemps
- 24 mars : CRÉ, rencoontre corridor patrimonial
- 26 mars; MRCVR, règlement 32-08-2 (p.u. St-Mathieu

- 26 mars : MRCVR, règlement 33-09-4.2 modifiant le RCI agricole
- 26 mars : MRCVR, règlement 33-09-1, modifiant le schéma pour les équipements de transport d'hydrocarbures
- 31 mars : MAMROT : candidatures prix mérite municipal
- 31 mars : Ass. Des plus beaux villages : mise à jour du site
- Rendez-vous des marcheurs : invitation
- 1 avril : CLD, assemblée générale annuelle

14. PROCHAINE RENCONTRE

Caucus le 29 avril 2009

Séance ordinaire le 5 mai 2009

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

2009-04-072

Il est proposé par Monsieur Roger Paquette appuyé par Monsieur Claude Bonnenfant et résolu à l'unanimité

QU'à 22 h 18, la séance soit levée.

Raymond Billette
Maire

Marc Béland
Directeur urbanisme et travaux publics

« Je soussignée, Gertrude Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins des dépenses acceptées par le Conseil municipal au cours de cette séance ».

Gertrude Therrien
Directrice générale